



MAIRIE  
de  
68500 BERGHOLTZ

## Inscription en école maternelle

L'inscription des enfants nés en 2020 se fera **en mairie de Bergholtz**, du mardi au vendredi de 7h30 à 12h30, ou l'après-midi sur rendez-vous, avant le 21 février 2023.

Merci de vous munir d'une photocopie des documents suivants :

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Numéro de sécurité sociale
- Justificatif de domicile
- Le cas échéant, le jugement de divorce pour connaître qui détient l'autorité parentale

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur notre site internet [www.bergholtz.fr](http://www.bergholtz.fr) , rubrique Mon quotidien > Jeunesse > Scolaire, ou la compléter lors de votre venue en mairie.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Jean-Luc GALLIATH

